

# L'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes



## SOMMAIRE

ACTUALITÉS → P02 / ÉLECTIONS → P05 / ANNONCES LÉGALES : CHAMBRE  
DISCIPLINAIRE NATIONALE (CDN) → P06 / ANNONCES LÉGALES :  
CONSEILS RÉGIONAUX (CRO) → P08 / ANNONCES LÉGALES :  
CHAMBRES DISCIPLINAIRES DE PREMIÈRE INSTANCE (CDPI) → P16 /  
SOURCES & RESSOURCES → P18 /  
ACTUALITÉS → P24 /



## Édito

### LES PATIENTS D'ABORD...

L'année 2011 a été déclarée :  
« année des patients ». Tout récemment  
notre Ministre de la Santé déclarait qu'il  
était « le Ministre des patients... mais  
aussi celui des professions de santé ».  
Nous aussi pouvons rappeler que notre  
ordre n'est pas le super syndicat des  
professionnels ! mais bien l'institution  
chargée d'une mission de service public  
créée par le législateur en 2004 et  
mise en place en 2006 par le Ministre  
de la Santé à l'époque : Xavier Bertrand.  
Cette mission a pour finalité d'assurer  
aux patients la qualité et la sécurité des  
soins garanties par la responsabilité  
assumée par l'ensemble des conseillers  
ordinaux départementaux, régionaux  
et nationaux. Mais en amont de cette  
finalité, il est indispensable que l'ordre  
veille et s'implique sur la formation  
des professionnels, sur leur répartition  
territoriale sur l'évaluation des  
pratiques.

Le Conseil National –membre de  
l'INPTRA (International Network of  
Physical Therapy Regulatory Authorities)  
oriente son travail dans ce sens .Il  
vient de le confronter aux autorités  
compétentes en physiothérapie des  
pays dotés d'un ordre professionnel  
lors du congrès mondial d'Amsterdam :  
toutes les interventions ont porté sur la  
promotion de meilleurs pratiques dans la  
réglementation et la protection publique.

Confraternellement

Jean-Paul DAVID  
Président du Conseil National  
de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

## RENOUVELLEMENT(S)

Vous tenez dans vos mains, un  
numéro du bulletin, qui marque le  
début d'une nouvelle étape pour  
l'institution ordinale. La moitié des  
postes de Conseillers départemen-  
taux et de Conseillers nationaux ont  
été renouvelés. Dans les prochaines  
semaines ce sera, la moitié des postes  
des Conseillers régionaux qui à leur  
tour seront soumis à élection. Les  
élections des membres des chambres  
disciplinaires de première instance  
feront également appel à vos candida-  
tures et à vos suffrages.

Le paysage ordinal sera ainsi, dans  
quelques semaines, redessiné pour  
les trois prochaines années.

Parallèlement au bulletin « papier »,  
un nouveau site internet rénové vous  
est également proposé. Articulé  
autour de 3 grandes thématiques :  
l'Ordre (en bleu), l'Exercice (en  
jaune) et l'offre au patient (en rouge),  
il se veut plus convivial et informatif.  
Complété au cours des prochains  
mois, il permettra d'obtenir en  
téléchargement libre, les bulletins et  
le guide, en format numérique.

## → SOLIDARITÉ : L'ORDRE SOUTIENT "KINÉSITHÉRAPEUTES DU MONDE"



L'Ordre vient de passer une convention de partenariat avec l'association humanitaire Kinésithérapeutes du Monde. Cet accord va permettre de financer et mettre en œuvre un programme de formation d'auxiliaires de rééducation au Bangladesh par l'association

Kinésithérapeutes du Monde. Le cœur de ce partenariat s'articule autour du programme Chittagong au Bangladesh 2010-2013. Le centre bengali Nurture (NDCP), avec l'appui de la Hope Foundation est à l'origine de la demande du projet. Ces 2 institutions sont avec KDM, les

responsables du programme. Brièvement, l'activité principale consiste à former 12 auxiliaires de rééducation/assistants physiothérapeutes sur 2 ans avec une dimension théorique et une dimension pratique grâce à la participation de diverses structures de rééducation de la région de Cox's Bazar. La formation a démarré en novembre 2010 avec chaque 6 mois, un expatrié de KDM qui se relaie.

L'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes s'engage à financer pour une année d'activités, le programme de formation mis en œuvre par KDM à Chittagong au Bangladesh. Le montant prévisionnel s'élève à 22 000€ pour les 12 mois à venir.

Bulletin du Conseil national de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes  
Directeur de publication : JP David  
Rédacteur en chef : Jacques Vaillant  
Publication conçue, réalisée et éditée par Cithéa Communication.



178, quai Louis Blériot. 75016 Paris  
Tél. : 01 53 92 09 00.  
Mail : [contact@citheacommunication.fr](mailto:contact@citheacommunication.fr),  
Site : [www.citheacommunication.fr](http://www.citheacommunication.fr)

Ont participé à ce numéro : Gérard Colnat, Franck Gougeon, Marc Gross, Laure Le Creurer, Gérard Ors, Alain Poirier, Michel Rusticoni, Jacques Vaillant.  
Crédit photo : CNO, Fotolia.fr, Istock.fr

Conseil national de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

120 - 122 rue Réaumur 75002 Paris  
Téléphone : 33 (0) 1 46 22 32 97  
Fax : 33 (0) 1 46 22 08 24

Mail : [cno@ordremk.fr](mailto:cno@ordremk.fr)

[www.ordremk.fr](http://www.ordremk.fr)

Imprimeur : IPS -

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2011

Papier 90g sans bois. Norme PEFC.

Cithéa Communication décline toutes responsabilités sur les documents qui lui ont été fournis.

## → L'ORDRE PUBLIE LA 1<sup>RE</sup> DÉMOGRAPHIE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES PAR RÉGION

L'Ordre vient de publier le premier atlas démographique de la profession en France. Cette étude, qui détaille la démographie professionnelle par région répond à une forte demande tant de la part des masseurs-kinésithérapeutes et des institutions que des patients.

Les données analysées sont issues des Conseils départementaux de l'Ordre à partir de la réalisation d'une des premières missions ordinales : l'inscription des praticiens au Tableau de l'Ordre.

Cette étude a vocation, dans cette période où, les problématiques liées à l'offre de soins en terme de nombre de professionnels de santé, révèlent un réel déficit, à fournir aux différentes structures ordinales, mais aussi aux organisations professionnelles,

aux représentants des patients et aux pouvoirs publics une base d'informations pertinente pour de multiples exploitations. Elle pourra notamment nourrir le débat des institutions en charge de la santé sur les moyens indispensables à déployer pour apporter des réponses au plus près des réalités de terrain des demandes de soins de masso-kinésithérapie de nos concitoyens. L'égalité d'accès aux soins sur le territoire s'en trouvera ainsi facilitée.

Cette première édition annuelle démontre, s'il en est besoin, le rôle essentiel que joue l'institution Ordinale au service des patients et des professionnels dans leurs missions de santé publique, notamment en matière d'observation et d'analyse des réalités de terrain.



## → MÉCÉNAT : UN PARTENARIAT ENTRE L'ORDRE ET LA FONDATION DES BANQUES POPULAIRES



Dans le cadre de la Journée des présidents des Conseils départementaux de l'Ordre qui s'est tenue fin mai à Paris, le Conseil national a signé une convention de partenariat avec la Fondation d'entreprises Banque Populaire. Cette fondation, créée en 1992, accompagne des projets dans trois domaines : le handicap, en aidant les personnes en situation de handicap physique à réaliser leur vocation professionnelle, artistique ou sportive ; la musique, en favorisant l'accès de tous à la musique, à travers de jeunes virtuoses de musique classique instrumentale et jeunes compositeurs qu'elle accompagne ; l'intérêt

général en valorisant les initiatives citoyennes, animées bénévolement par des membres du secteur professionnel.

Qu'il s'agisse de formations artistiques ou professionnelles, de défis ou d'innovations d'intérêt général, ces projets se doivent d'être utiles. C'est pourquoi, la Fondation met un point d'honneur à accompagner jusqu'à 3 ans ses lauréats. Elle tient particulièrement à favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap. C'est ainsi que la bourse allouée permet aux lauréats par exemple de suivre une formation professionnelle ou des études supérieures, créer une

entreprise, développer une activité professionnelle à caractère culturel, poursuivre un entraînement sportif handisport de haut niveau ou acheter du matériel adapté indispensable à l'exercice d'une activité professionnelle.

Dans le cadre du partenariat passé avec l'Ordre, la Fondation présentera à son jury des projets de vie montés par des praticiens en situation de handicap physique, sensoriel et ou moteur, en particulier des dossiers de création d'entreprise, d'installation. Elle présentera également à son jury « **entrepreneurs citoyens** », les dossiers qui lui seront présentés par les praticiens inscrits à l'Ordre.

Président de la Fondation d'entreprise Banque Populaire, Dominique Martinie, a rappelé les objectifs de la Fondation qu'il préside : adossée à la Fédération Nationale des Banques Populaires et soutenue par les Banques Populaires Régionales, elle s'est donné pour objectifs de favoriser l'esprit d'entreprise dans ses multiples expressions et de tisser des liens de solidarité entre les générations.



web.cnke@gmail.com

## → X<sup>E</sup> CONGRÈS DE LA COMPAGNIE NATIONALE DES KINÉSITHÉRAPEUTES EXPERTS UNE COMPAGNIE AU SERVICE DE LA PROFESSION

Après Paris, où la **CNKE** a fêté ses 10 ans, Dijon a été choisi pour ce X<sup>e</sup> congrès, qui se déroulera le 22 octobre 2011.

Plusieurs membres de la **CNKE** ont été nommés pour des missions que ce soit par différentes Cours d'Appel en France, pour des compagnies d'assurances, des entreprises, des confrères ou des particuliers.

Nombreux sont ceux qui occupent des postes aux différentes instances de notre Ordre.

La Compagnie Nationale des Kinésithérapeutes Experts - **CNKE** est maintenant reconnue, tant par les pouvoirs judiciaires, que par les nombreux professionnels qui font appel à son expertise.

C'est un signe fort pour cette Compagnie, pour notre profession.

Le thème retenu : « **Interprofessionnalité, transdisciplinarité, quels enjeux** » doit permettre aux professionnels, masseurs-kinésithérapeutes, de rencontrer d'autres professionnels de santé, de partager avec eux sur des

thématiques communes, de réfléchir ensemble sur le travail en réseau, et son éventuelle implication en terme d'expertise.

Les organisateurs veulent marquer leur volonté de voir la profession travailler de concert avec les autres professionnels du monde de la santé.

Retrouvez l'ensemble des informations concernant ce Congrès sur **www.kinelegis.com**, le site d'information de l'expertise en masso-kinésithérapie.

# → HAUTE AUTORITÉ EN SANTÉ CHANGER LE REGARD SUR LES THÉRAPEUTIQUES NON MÉDICAMENTEUSES

La Haute Autorité de santé (HAS) vient de publier un rapport d'orientation dans lequel elle trace des pistes pour améliorer le recours aux thérapeutiques non médicamenteuses et « **sortir d'une prise en charge essentiellement centrée sur le médicament** ».

Elle fait le point sur les divers freins au développement des prescriptions de types organisationnels et économiques, psychologiques et sociétaux et identifie les solutions qui peuvent être apportées.

Elle considère que « **sortir d'une prise en charge essentiellement centrée sur le médicament et de l'influence symbolique qu'il exerce constitue un enjeu de santé publique. C'est le cas en particulier pour les patients souffrant de maladies chroniques pour lesquelles les thérapeutiques non médicamenteuses sont souvent recommandées comme traitement de fond** » indique la HAS.

Elle souligne que « **les prescriptions médicamenteuses disposent, particulièrement en France, d'une dimension symbolique qui prend racine à la fois dans l'objet « médicament » et dans le geste du médecin rédigeant une ordonnance à l'attention de son patient.** » Selon la HAS, prescrire un médicament peut signifier implicitement : une reconnaissance du bien-fondé de la

plainte du patient ; une transmission de connaissances entre le médecin et son patient ; un chemin vers la guérison jugé plus facile par le patient. En effet, le traitement médicamenteux demande moins d'investissement personnel et financier que ces thérapeutiques qui nécessitent une participation active du patient.

Elle juge que « **au-delà des dimensions symboliques, les caractéristiques du système de santé français n'incitent pas les professionnels à prescrire ce type de thérapeutiques par : manque de temps pour convaincre leur patient de l'intérêt de ces thérapeutiques ; manque d'information sur les compétences et la disponibilité de professionnels spécialisés dans le suivi de ces thérapeutiques (psychologues, kinésithérapeutes, ergothérapeutes...) ; un niveau de preuve d'efficacité de ces thérapeutiques souvent faible qui s'explique à la fois par des difficultés méthodologiques et par la structure actuelle du financement de la recherche clinique.** »

La HAS met aussi l'accent sur « **des inégalités sociales, économiques (reste à charge pour les patients) et géographiques (manque de professionnels spécialisés dans certains territoires) peuvent également être à l'origine des difficultés que rencontrent certains usagers pour**

**accéder aux professionnels compétents (kinésithérapeutes, diététiciens, éducateurs spécialisés dans la réadaptation physique des personnes âgées...).** »

Pour favoriser le développement de la prescription de ces thérapeutiques,, la HAS propose aux pouvoirs publics de « **poursuivre les expérimentations visant à tester l'impact de nouvelles formes de rémunération** » afin « **d'inciter les médecins à consacrer le temps nécessaire à ce type de prescription.** » Elle estime qu'il convient de « **favoriser le développement d'études sur l'efficacité comparative et l'efficience de ces thérapeutiques non médicamenteuses dans des contextes spécifiques de prise en charge.** »

Pour les professionnels de santé, elle estime qu'il faut « **officialiser** » la prescription de thérapeutiques non médicamenteuses en rendant systématique leur inscription sur l'ordonnance au même titre que les médicaments. Pour les patients, elle propose de changer de regard sur la notion de « **traitement** » au profit d'une conception plus large, où les prises en charge médicamenteuses et non médicamenteuses sont perçues comme complémentaires, dans un objectif à la fois curatif et préventif.

## → SÉCURITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ L'ORDRE SIGNE LE PROTOCOLE



René Couratier a signé le protocole mettant en place un « **plan d'action** » sur la sécurisation de l'exercice des professionnels de santé. Ce plan a été mis au point en concertation par les ministères du Travail, de l'Emploi et de la Santé et

de l'Intérieur et de la Justice, a été signé par les ordres professionnels et l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS). Il vise à renforcer les conditions de sécurité des professionnels de santé dans le cadre de leur exercice.



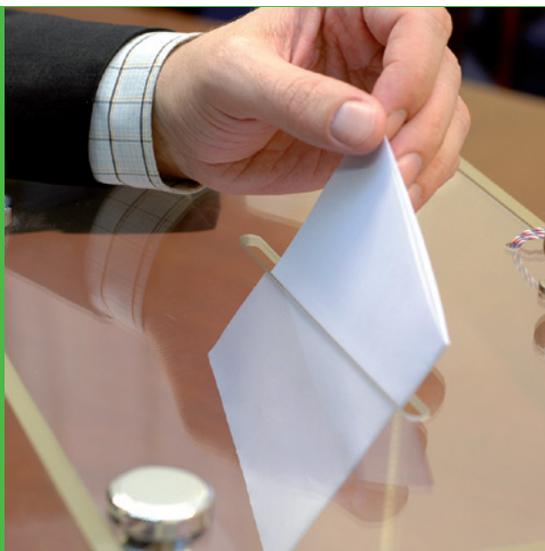
# ÉLECTIONS ● ● ●

## → RÉSULTATS ÉLECTIONS DU BUREAU DU CONSEIL NATIONAL DU 25 JUILLET 2011

### ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL NATIONAL

Jean-Paul DAVID	Président
François MAIGNIEN	Vice-président
Jacques VAILLANT	Vice-président
Pascale MATHIEU	Secrétaire générale
Gérard COLNAT	Secrétaire général adjoint
Franck GATTO	Secrétaire général adjoint
Lionel JOURDON	Trésorier général
Michel PAPAREMBORDE	Trésorier général adjoint

Par ailleurs, a été désigné Délégué-général :  
Yves AZZOPARDI



## → RÉSULTATS ÉLECTIONS CONSEIL NATIONAL 28 JUIN 2011

### LE COLLÈGE DES LIBÉRAUX :

Secteur 1 Ile de FRANCE / Zone 3 :  
Yvelines, Hauts-de-Seine, Val d'Oise  
35/35 votants, 1 bulletin blanc

#### Titulaire :

Dominique AKNINE avec 14 voix

#### Suppléant :

Jean-Marc MOREAU avec 13 voix

#### Autre participant :

Eric DELEZIE avec 11 voix

#### Secteur 2 PACA-Corse

73/66 votants, 3 nuls, 2 bulletins blancs

#### Titulaire :

Franck GATTO avec 42 voix

#### Suppléant :

René COURATIER avec 30 voix

#### Secteur 4 Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon

106/88 votants, 4 nuls, 1 bulletin blanc

#### Titulaire :

Paul BRUNEL avec 42 voix

#### Suppléant :

Eric PASTOR avec 29 voix

#### Autres participants :

Alain ARIBAUD avec 24 voix

Patrick MIGNON avec 13 voix

Patrice GARCIA avec 9 voix

#### Secteur 7 Picardie, Basse-Normandie et Haute-Normandie

60/54 votants, 2 nuls, 1 bulletin blanc

#### Titulaire

Jean-François DUMAS avec 37 voix

#### Suppléant

Hugues CHASSANG avec 20 voix

#### Autre participant

André CALENTIER avec 15 voix

#### Secteur 9 Aquitaine, Limousin

62/49 votants, 3 nuls, 1 bulletin blanc

#### Titulaire

Pascale MATHIEU avec 40 voix

#### Suppléant

Roger-Philippe GACHET avec 16 voix

#### Secteur 10 Bretagne

38/30 votants

#### Titulaire

François MAIGNIEN avec 22 voix

#### Suppléant

Christophe ROUMIER avec 13 voix

#### Guadeloupe, Guyane, Martinique

19/14 votants, 1 nul

#### Titulaire

Joseph TIBURCE avec 8 voix

#### Suppléant

Aubert ARCHIMEDE avec 6 voix

#### Autres participants

Marcel MICHALON avec 4 voix

Frank HAMOT avec 2 voix

Marie-Claude SUCCAB avec 2 voix

### LE COLLÈGE DES SALARIÉS

#### France – Hors Ile de France

146/94 votants, 8 nuls, 1 bulletin blanc

#### Titulaire

Jacques VAILLANT avec 54 voix

#### Titulaire

Michel PAPAREMBORDE avec 44 voix

#### Suppléante

Elisabeth DEPAIRE avec 42 voix

#### Suppléante

Véronique DUBRULLE avec 42 voix

#### Autres participants

Philippe SEYRES avec 39 voix

Claude DEBIARD avec 25 voix

# ANNONCES LÉGALES ●●●

## CHAMBRE DISCIPLINAIRE NATIONALE (CDN)

### → Appel à candidatures pour le renouvellement de la chambre disciplinaire nationale de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes

En application du 4° du IV de l'article 8 du décret n° 2010-199 du 26 février 2010 relatif aux modalités d'élection et de renouvellement des conseils des professions médicales et paramédicales et de leurs chambres disciplinaires, la chambre disciplinaire nationale est soumise à un renouvellement intégral de ses membres dans les quatre mois qui suivent la date de renouvellement des membres du Conseil national.

À cette fin, les membres titulaires du Conseil national se réuniront le **12 octobre 2011 de 10h00 à 12h00** pour élire les membres de la chambre disciplinaire nationale.

#### 1\_NOMBRE DE CANDIDATS À ÉLIRE :

Cette élection vise à pourvoir les postes de douze assesseurs titulaires et de douze assesseurs suppléants, répartis de la manière suivante :

##### Pour le collège dit « interne » :

1°/ Cinq membres titulaires et autant de suppléants représentant les masseurs-kinésithérapeutes libéraux, et un membre titulaire et un membre suppléant représentant les masseurs-kinésithérapeutes salariés, élus par le conseil national parmi ses membres ;

##### Pour le collège dit « externe » :

2°/ Cinq membres titulaires et autant de suppléants représentant les masseurs-kinésithérapeutes libéraux, et un membre titulaire et un membre suppléant représentant les masseurs-kinésithérapeutes salariés, élus par le conseil national parmi les membres et anciens membres titulaires et suppléants des conseils de l'Ordre, à l'exclusion des conseillers nationaux en cours de mandat.

#### 2\_ÉLECTEURS ET VOTES

Les assesseurs de la Chambre disciplinaire nationale sont élus par les conseillers nationaux titulaires présents à la séance du Conseil national du **12 octobre 2011 de 10h00 à 12h00**.

Le vote par procuration n'est pas admis.

#### 3\_ÉLIGIBILITÉ

**1° Pour le collège dit « interne »**, sont éligibles les conseillers nationaux, titulaires ou suppléants, en cours de mandat :

- inscrits au tableau de l'Ordre ;
- à jour de leur cotisation ordinale 2011 ;
- n'ayant pas fait l'objet d'une sanction ordinale ;
- de nationalité française.

**2° Pour le collège dit « externe »**, sont éligibles

- les conseillers ordinaires, titulaires ou suppléants, départementaux ou régionaux en fonction ;
- les anciens conseillers ordinaires, titulaires ou suppléants, départementaux, régionaux ou nationaux.

##### Dans les deux cas, ils doivent être :

- inscrits au tableau de l'Ordre ;
- à jour de leur cotisation ordinale 2011 ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une sanction ordinale ;
- de nationalité française.

#### 4\_INCOMPATIBILITÉS DE FONCTIONS :

Les fonctions exercées par les membres de la chambre disciplinaire nationale sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance.

#### 5\_ENVOI ET DATE LIMITE DE LA CANDIDATURE

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, au siège du Conseil national, 120-122 rue Réaumur 75002 Paris, trente jours au moins avant le jour de l'élection **soit au plus tard le 12 septembre 2011 à 16h00**

La déclaration de candidature peut également être faite, dans le même délai, au siège du Conseil national. Il en est donné récépissé.

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable. Le cachet de la poste ne faisant pas foi.

#### 6\_ACTE DE CANDIDATURE

Le candidat doit indiquer dans sa lettre, revêtue de sa signature : ses nom et prénoms, son adresse, sa date de naissance, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et ses fonctions dans les organismes professionnels ; le collège (interne ou externe) de la chambre disciplinaire pour lequel il se porte candidat étant précisé qu'il ne peut se porter candidat que dans un seul collège ; les fonctions actuelles ou anciennes au sein de l'Ordre ; il peut joindre à sa candidature une profession de foi. Celle-ci doit être rédigée en français, sur une seule page, qui ne peut dépasser le format A4 (210 x 297 mm) séparée de la candidature, en noir et blanc. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation du candidat au nom duquel elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre. Dans un souci d'équité entre candidats, mais également compte tenu des contraintes techniques à reproduire des photographies de qualité en noir





et blanc, les photographies ne sont pas admises. Cette profession de foi sera ensuite photocopiée, en l'état.

## 7\_MODALITÉS DE L'ÉLECTION

Au terme du délai de réception des candidatures, après vérification de la recevabilité de chacune d'entre elles, la liste des candidats de chaque collège sera établie.

Le conseil national procédera en même temps à l'élection de l'ensemble des membres titulaires et suppléants du collège interne et du collège externe.

Le vote aura lieu à bulletin secret, au siège du conseil national. Seuls les membres présents ayant voix délibérative participent au vote.

Le dépouillement aura lieu sans désenvelopper en séance publique. Les assesseurs compteront le nombre de voix obtenues par chacun des candidats.

Seront proclamés élus en qualité de membres titulaires les candidats

ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Seront proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des voix, le plus âgé sera proclamé élu.

## 8\_TIRAGE AU SORT

**(uniquement pour les membres du collège externe)**

Les élections ayant porté sur la totalité des membres de la chambre disciplinaires nationale, afin de permettre un renouvellement ultérieur par moitié, un tirage au sort sera effectué lors de la première séance de la chambre suivant cette élection pour déterminer ceux des membres de la chambre dont le mandat vient à expiration respectivement au terme d'une durée de trois ou six ans.

## → LE PREMIER RÉFÉRENTIEL DE LA PROFESSION

Le premier référentiel du métier et des compétences des masseurs-kinésithérapeutes est paru ! (Voir page 24),

Vous y trouverez la description du métier, de ses spécificités et compétences.



↓  
il est téléchargeable sur le site **ordremk.fr**

# ANNONCES LÉGALES ● ● ●

## CONSEILS RÉGIONAUX (CRO)

→ Appel à candidatures pour le renouvellement des conseils régionaux ou interrégionaux de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes



Les premiers conseillers régionaux et interrégionaux de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes ont été élus en 2007. Ils ont été partiellement renouvelés en 2009.

Les textes prévoyaient jusqu'alors un renouvellement par tiers, tous les deux ans, des conseillers ordinaires. **Le décret n° 2010-199 du 26 février 2010** est venu modifier les modalités électorales ainsi que le calendrier électoral.

Le prochain renouvellement des Conseils régionaux ou interrégionaux interviendra le 20 octobre 2011. Les opérations de vote prendront fin ce même jour à **16h00**. Désormais, et à compter de cette année électorale, la moitié des conseillers régionaux et interrégionaux sera renouvelée tous les trois ans.

### 1. NOMBRE DE CANDIDATS À ÉLIRE :

- Dans le cadre de l'élection du 20 octobre 2011, vous êtes appelé à élire vos représentants régionaux. Ces élections ordinaires sont organisées :
- Pour procéder au renouvellement des membres titulaires et

suppléants des Conseils régionaux ou interrégionaux de l'Ordre dont le mandat est arrivé à son terme (scrutin principal) ;

- Pour pourvoir les postes vacants pour lesquels il n'y a pas eu de candidats lors des précédentes élections (scrutin complémentaire).

### Conseil régional d'Alsace

#### Collège libéral

##### Département du Bas-Rhin (67) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 3 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

##### Département du Haut-Rhin (68) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### Conseil régional d'Aquitaine

#### Collège libéral

##### Département de la Dordogne (24) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

##### Département de la Gironde (33) :

- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

##### Département des Landes (40) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

##### Département du Lot et Garonne (47) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

##### Département des

##### Pyrénées-Atlantiques (64) :

- 3 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)



- 3 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres salariés suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

## Conseil régional de l'Auvergne

### Collège libéral

#### Département de l'Allier (03) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département du Cantal (15) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département de Haute-Loire (43) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département du Puy de Dôme (63) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

## Conseil régional de Basse-Normandie

### Collège libéral

#### Département du Calvados (14) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département de la Manche (50) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

## Conseil régional de Bourgogne

### Collège libéral

#### Département de la Côte d'Or (21) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département de la Nièvre (58) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département de l'Yonne (89) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

## Conseil régional de Bretagne

### Collège libéral

#### Département des Côtes d'Armor (22) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département du Finistère (29) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département d'Ille et Vilaine (35) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département du Morbihan (56) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

# ANNONCES LÉGALES (SUITE)



- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)
- 2 membres salariés suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

## Conseil régional du Centre

### Collège libéral

#### Département du Cher (18) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de l'Eure et Loir (28) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de l'Indre (36) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de l'Indre et Loire (37) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département du Loir et Cher (41) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

## Conseil régional de Champagne-Ardenne

### Collège libéral

#### Département des Ardennes (08) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département de l'Aube (10) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de la Marne (51) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

## Conseil régional de Franche-Comté

### Collège libéral

#### Département du Doubs (25) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département du Jura (39) :

- 2 membres libéraux titulaires avec

- une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de la Haute-Saône (70) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département du Territoire de Belfort (90) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

## Conseil régional de Haute-Normandie

### Collège libéral

#### Département de la Seine-Maritime (76) :

- 3 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 3 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

## Conseil interrégional de l'Île de France et de la Réunion

### Collège libéral

#### Département de Paris (75) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)



- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département des Yvelines (78) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de l'Essonne (91) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de la Seine Saint Denis (93) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département du Val de Marne (94) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de la Réunion (974) :

- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Collège salarié

- 2 membres salariés titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres salariés suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### Conseil régional du Languedoc-Roussillon

#### Collège libéral

##### Département de l'Aude (11) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

##### Département du Gard (30) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

##### Département de l'Hérault (34) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

##### Département de la Lozère (48) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

##### Département des Pyrénées Orientales (66) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### Conseil régional du Limousin

#### Collège libéral

- 3 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 3 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

### Conseil régional de la Lorraine

#### Collège libéral

##### Département de la Meuse (55) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

##### Département de la Moselle (57) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

##### Département des Vosges (88) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### Conseil régional de Midi-Pyrénées

#### Collège libéral

##### Département de l'Ariège (09) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

##### Département de Haute-Garonne (31) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

##### Département du Gers (32) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

011

# ANNONCES LÉGALES (SUITE)



## Département des Hautes-Pyrénées (65) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

## Département du Tarn et Garonne (82) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

## Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres salariés suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

## Conseil régional du Nord-Pas de Calais

## Collège libéral

### Département du Nord (59) :

- 3 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 3 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

### Département du Pas de Calais (62) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

## Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

## Conseil interrégional de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Corse

## Collège libéral

### Département des Alpes-Maritimes (06) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### Département des Bouches du Rhône (13) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### Département du Var (83) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### Département du Vaucluse (84) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

### Département de la Corse du Sud (2A) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### Département de la Haute-Corse (2B) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

## Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

## Conseil régional des Pays de la Loire

## Collège libéral

### Département de Loire Atlantique (44) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

### Département du Maine et Loire (49) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### Département de la Mayenne (53) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

### Département de la Sarthe (72) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### Département de la Vendée (85) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

## Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)



- 2 membres salariés suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

## Conseil régional de Picardie

### Collège libéral

#### Département de l'Aisne (02) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département de l'Oise (60) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de la Somme (80) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

## Conseil régional du Poitou-Charentes

### Collège libéral

#### Département de la Charente (16) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de la Charente-Maritime (17) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département de la Vienne (86) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

## Conseil régional de Rhône-Alpes

### Collège libéral

#### Département de l'Ain (01) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département de l'Ardèche (07) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de la Drôme (26) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de l'Isère (38) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département du Rhône (69) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de la Savoie (73) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

#### Département de la Haute-Savoie (74) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres salariés suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

## Conseil interrégional des Antilles et de la Guyane

### Collège libéral

#### Département de la Guadeloupe (971) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de la Martinique (972) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

#### Département de la Guyane (973) :

- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

### Collège salarié

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

# ANNONCES LÉGALES (FIN)



## 2\_ ÉLECTEURS ET VOTES

Pour le collège des masseurs-kinésithérapeutes libéraux, chaque Conseil départemental composant la région dispose d'un nombre déterminé de représentants au sein du Conseil régional ou interrégional. Par conséquent, seuls les membres titulaires libéraux du Conseil départemental qui aura à organiser le remplacement d'un ou plusieurs conseillers, titulaires ou suppléants, seront électeurs.

Pour le collège des masseurs-kinésithérapeutes salariés, les membres sont élus par l'ensemble des membres salariés titulaires des conseils départementaux de la région ou de l'interrégion. Par conséquent, tous les conseillers titulaires salariés des Conseils départementaux composant la région seront électeurs.

Le vote par procuration n'est pas admis.

## 3\_ ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles les masseurs-kinésithérapeutes :

- inscrits au tableau de l'Ordre de l'un des Conseils départementaux situés dans le ressort du Conseil régional ou interrégional ;
- à jour de leur cotisation ordinale 2011 ;

- n'ayant pas fait l'objet d'une sanction ordinale ;
- inscrits à l'ordre depuis au moins trois ans.

## 4\_ ENVOI ET DATE LIMITE DE LA CANDIDATURE

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, au Président du Conseil régional ou interrégional, trente jours au moins avant le jour de l'élection, soit au plus tard **le 20 septembre 2011 à 16h00**.

Adresses du dépôt des candidatures aux Conseils régionaux ou interrégionaux de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes :

### Conseil régional d'Alsace :

10 rue Leicester  
67000 STRASBOURG

### Conseil régional d'Aquitaine :

182-184 rue Achard  
33300 BORDEAUX

### Conseil régional d'Auvergne :

42 avenue de Royat  
63400 CHAMALIERES

### Conseil régional de Basse-Normandie :

Maison des Professions Libérales  
11-13 rue du Colonel Rémy  
BP 35363 - 14053 CAEN Cedex 4

### Conseil régional de Bourgogne :

60F avenue du 14 juillet  
21300 CHENOVE

### Conseil régional de Bretagne :

107 rue Henri Fréville  
BP 40324 - 35203 RENNES Cedex 2

### Conseil régional du Centre :

22 rue Dauphine - 45000 ORLÉANS

### Conseil régional de Champagne-Ardenne :

10 rue de l'Industrie - 51350 COR-MONTREUIL

### Conseil régional de Franche-Comté :

70 boulevard Léon Blum  
25000 BESANCON

### Conseil régional de Haute-Normandie :

26 quai Cavalier de La salle  
76000 ROUEN

### Conseil interrégional d'Île de France – La Réunion :

5 rue Francis de Pressensé  
93210 LA PLAINE SAINT DENIS

### Conseil régional du Languedoc-Roussillon :

Maison des Professions Libérales  
285 rue Alfred Nobel  
34000 MONTPELLIER

### Conseil régional du Limousin :

20 avenue Foucaud -  
87000 LIMOGES

### Conseil régional de Lorraine :

25-29 rue de Saurupt - 1<sup>er</sup> étage  
54000 NANCY

### Conseil régional de Midi-Pyrénées :

2 route de Launaguet  
31200 TOULOUSE

### Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais :

Centre Vauban  
199-201 rue Colbert  
59000 LILLE

### Conseil régional des Pays de la Loire :

9 rue du Parvis Saint Maurice  
49100 ANGERS

### Conseil régional de Picardie :

Résidence Saint Martin  
77 rue Delpech  
80000 AMIENS

### Conseil régional du Poitou-Charentes :

Résidence Clos Briandon  
Appartement n°8  
22 avenue du 8 mai 1945  
86000 POITIERS

### Conseil interrégional de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Corse :

23-25 rue Edmond Rostand -  
13006 MARSEILLE



### Conseil régional de Rhône-Alpes :

1 rue Laborde  
69500 BRON

### Conseil interrégional des Antilles et de la Guyane :

Résidence Miquel I - Escalier A  
Appartement 31  
Boulevard Légitimus  
97110 POINTE A PITRE

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable. Le cachet de la poste ne faisant pas foi.

## 5\_ACTE DE CANDIDATURE

Le candidat doit indiquer dans sa lettre, revêtue de sa signature :

ses nom et prénoms, son adresse, sa date de naissance, ses titres, son mode d'exercice, et le cas échéant, sa qualification professionnelle et ses fonctions dans les organismes professionnels ;

il peut joindre à sa candidature une profession de foi. Celle-ci doit être rédigée en français, sur une seule page, qui ne peut dépasser le format A4 (210 x 297 mm) séparée de la candidature, en noir et blanc. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation du candidat au nom duquel elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre. Dans

un souci d'équité entre candidats, mais également compte tenu des contraintes techniques à reproduire des photographies de qualité en noir et blanc, les photographies ne sont pas admises. Cette profession de foi sera ensuite photocopiée, en l'état.

## 6\_MODALITÉS DE L'ÉLECTION

La liste des candidats est établie par collège.

Le vote a lieu par correspondance.

Le président du conseil régional ou interrégional adresse aux membres titulaires des conseils départementaux de son ressort la liste des candidats et les instruments de vote et toutes indications sur les modalités du vote.

Dès la fin du vote, le dépouillement aura lieu sans désemperer en séance publique. Les assesseurs compteront le nombre de voix obtenues par chacun des candidats.

## 7\_RÈGLES D'ÉLECTION

Le scrutin principal et le scrutin complémentaire sont regroupés en une seule et même élection qui se déroulera le 20 octobre 2011.

Par conséquent, c'est le nombre de voix obtenues par chaque candidat qui déterminera le type et la durée de mandat selon les modalités suivantes :

### Pour le collège des libéraux :

En premier lieu, sont proclamés élus au titre de membres titulaires avec une durée de mandat de 6 ans les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires avec une durée de mandat de 6 ans à pourvoir.

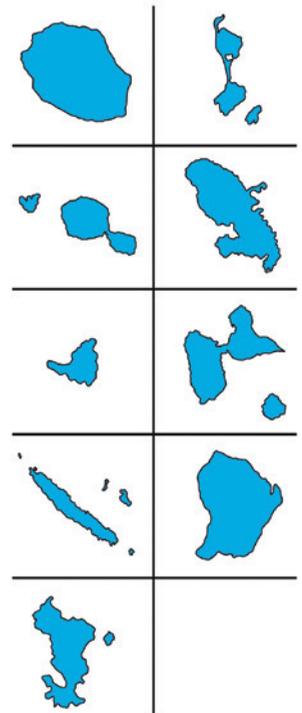
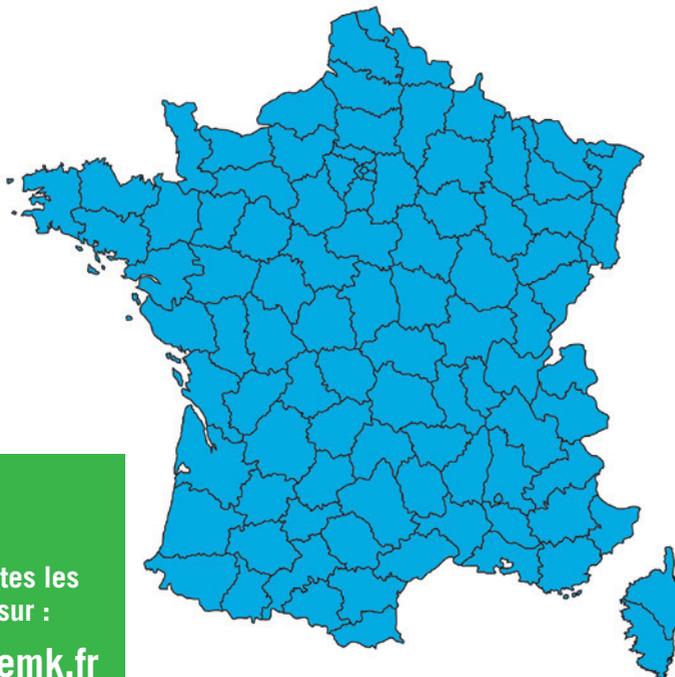
En second lieu, sont proclamés élus au titre de membres titulaires avec une durée de mandat de 3 ans les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires avec une durée de mandat de 3 ans à pourvoir.

En troisième lieu, sont proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants avec une durée de mandat de 6 ans puis avec une durée de mandat de 3 ans à pourvoir.

### Pour le collège des salariés :

La même règle s'appliquera que celle décrite ci-dessus pour le collège des libéraux.

**Règle commune aux deux collèges :** en cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu.



015



Retrouver toutes les informations sur :  
[www.ordremk.fr](http://www.ordremk.fr)

# ANNONCES LÉGALES ●●●

## CHAMBRES DISCIPLINAIRES DE PREMIÈRE INSTANCE (CDPI)

### → Appel à candidatures pour le renouvellement des chambres disciplinaires de première instance de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes

En application du 4° du IV de l'article 8 du décret n° 2010-199 du 26 février 2010 relatif aux modalités d'élection et de renouvellement des conseils des professions médicales et paramédicales et de leurs chambres disciplinaires, la chambre disciplinaire de première instance est soumise à un renouvellement intégral de ses membres dans les quatre mois qui suivent la date de renouvellement des membres du Conseil régional ou interrégional.

À cette fin, les membres titulaires du Conseil régional ou interrégional se réuniront le **08 décembre 2011 de 16h00 à 18h00** pour élire les membres de la chambre disciplinaire de première instance.

#### 1. NOMBRE DE CANDIDATS À ÉLIRE :

**CHAMBRES DISCIPLINAIRES DE PREMIÈRE INSTANCE DES RÉGIONS ET INTERRÉGIONS :** d'Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord - Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes et des interrégions Antilles-Guyane et Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse.

Dans chacune de ces régions et interrégions, cette élection vise à pourvoir les postes de huit assesseurs titulaires et de huit assesseurs suppléants, répartis de la manière suivante :

#### Pour le collège dit « interne » :

Trois membres titulaires et trois suppléants représentant les masseurs-kinésithérapeutes libéraux, et un membre titulaire et un membre suppléant représentant les masseurs-kinésithérapeutes salariés,

élus par le conseil régional parmi ses membres ;

#### Pour le collège dit « externe » :

Trois membres titulaires et trois suppléants représentant les masseurs-kinésithérapeutes libéraux, et un membre titulaire et un membre suppléant représentant les masseurs-kinésithérapeutes salariés, élus par le conseil régional parmi les membres et anciens membres titulaires et suppléants des conseils de l'ordre, à l'exclusion des conseillers régionaux en cours de mandat.

#### CHAMBRES DISCIPLINAIRES DE PREMIÈRE INSTANCE DU CONSEIL INTERRÉGIONAL d'Île de France-La Réunion :

La chambre disciplinaire de première instance de la région Ile-de-France comprend deux sections de huit membres titulaires et huit membres suppléants chacune, soit un total de trente deux membres (**article R. 4321-49 CSP**) selon les modalités prévues ci-dessus.

#### 2. ÉLECTEURS ET VOTES

Les assesseurs de la Chambre disciplinaire sont élus par les conseillers régionaux titulaires présents à la séance du **08 décembre 2011 de 16h00 à 18h00** du Conseil régional ou interrégional.

Le vote par procuration n'est pas admis.

#### 3. ÉLIGIBILITÉ

**3.1 Pour le collège dit « interne »**, sont éligibles les conseillers régionaux ou interrégionaux, titulaires ou suppléants, en cours de mandat :

- inscrits au tableau de l'Ordre d'un département du ressort de la chambre ;
- à jour de leur cotisation ordinale 2011 ;
- n'ayant pas fait l'objet d'une sanction ordinale ;
- de nationalité française.

#### 3.2 Pour le collège dit « externe », sont éligibles :

- les conseillers ordinaires, titulaires ou suppléants, départementaux ou nationaux en fonction ;
- les anciens conseillers ordinaires, titulaires ou suppléants, départementaux, régionaux ou nationaux.

Dans les deux cas, ils doivent être :

- inscrits au tableau de l'Ordre d'un département du ressort de la chambre ;
- à jour de leur cotisation ordinale 2011 ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une sanction ordinale ;
- de nationalité française.

#### 4. INCOMPATIBILITÉS DE FONCTIONS :

Les fonctions exercées par les membres de la chambre disciplinaire nationale sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance.

#### 5. ENVOI ET DATE LIMITE DE LA CANDIDATURE

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, au siège du Conseil régional ou interrégional, trente jours au moins avant le jour de l'élection, soit au plus tard **le 08 novembre 2011 à 16h00**.



La déclaration de candidature peut également être faite, dans le même délai, au siège du Conseil régional ou interrégional. Il en est donné récépissé.

Adresses du dépôt des candidatures aux Conseils régionaux ou interrégionaux de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes :

**Conseil régional d'Alsace :**  
10 rue Leicester  
67000 STRASBOURG

**Conseil régional d'Aquitaine :**  
182-184 rue Achard  
33300 BORDEAUX

**Conseil régional d'Auvergne :**  
42 avenue de Royat  
63400 CHAMALIERES

**Conseil régional de Basse-Normandie :**  
Maison des Professions Libérales  
11-13 rue du Colonel Rémy  
BP 35363 - 14053 CAEN Cedex 4

**Conseil régional de Bourgogne :**  
60F avenue du 14 juillet  
21300 CHENOVE

**Conseil régional de Bretagne :**  
107 rue Henri Fréville  
BP 40324 - 35203 RENNES Cedex 2

**Conseil régional du Centre :**  
22 rue Dauphine  
45000 ORLÉANS

**Conseil régional de Champagne-Ardenne :**  
10 rue de l'Industrie  
51350 CORMONTREUIL

**Conseil régional de Franche-Comté :**  
70 boulevard Léon Blum  
25000 BESANCON

**Conseil régional de Haute-Normandie :**  
26 quai Cavalier de La salle  
76000 ROUEN

**Conseil interrégional d'Île de France – La Réunion :**  
5 rue Francis de Pressensé  
93210 LA PLAINE SAINT DENIS

**Conseil régional du Languedoc-Roussillon :**  
Maison des Professions Libérales  
285 rue Alfred Nobel  
34000 MONTPELLIER

**Conseil régional du Limousin :**  
20 avenue Foucaud  
87000 LIMOGES

**Conseil régional de Lorraine :**  
25-29 rue de Saurupt - 1<sup>er</sup> étage -  
54000 NANCY

**Conseil régional de Midi-Pyrénées :**  
2 route de Launaguet  
31200 TOULOUSE

**Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais :**  
Centre Vauban  
199-201 rue Colbert  
59000 LILLE

**Conseil régional des Pays de la Loire :**  
9 rue du Parvis Saint Maurice  
49100 ANGERS

**Conseil régional de Picardie :**  
Résidence Saint Martin  
77 rue Delpech  
80000 AMIENS

**Conseil régional du Poitou-Charentes :**  
Résidence Clos Briandon -  
Appartement  
n°8 - 22 avenue du 8 mai 1945  
86000 POITIERS

**Conseil interrégional de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Corse :**  
23-25 rue Edmond Rostand  
13006 MARSEILLE

**Conseil régional de Rhône-Alpes :**  
1 rue Laborde  
69500 BRON

**Conseil interrégional des Antilles et de la Guyane :**  
Résidence Miquel I - Escalier A  
Appartement 31  
Boulevard Légitimus  
97110 POINTE A PITRE

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable. Le cachet de la poste ne faisant pas foi.

## 6\_ACTE DE CANDIDATURE

**Le candidat doit indiquer dans sa lettre, revêtu de sa signature :**

ses nom et prénoms, son adresse, sa date de naissance, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et ses fonctions dans les organismes professionnels ;

le collège (interne ou externe) de la chambre disciplinaire pour lequel il se porte candidat étant précisé qu'il ne peut se porter candidat que dans un seul collège ;

**les fonctions actuelles ou anciennes au sein de l'Ordre ;**

il peut joindre à sa candidature une profession de foi. Celle-ci doit être rédigée en français, sur une seule page, qui ne peut dépasser le format A4 (210 x 297 mm) séparée de la candidature, en noir et blanc. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation du candidat au nom duquel elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre. Dans

un souci d'équité entre candidats, mais également compte tenu des contraintes techniques à reproduire des photographies de qualité en noir et blanc, les photographies ne sont pas admises. Cette profession de foi sera ensuite photocopiée, en l'état.

## 7\_MODALITÉS DE L'ÉLECTION

Au terme du délai de réception des candidatures, après vérification de la recevabilité de chacune d'entre elles, la liste des candidats de chaque collège sera établie.

Le conseil national procédera en même temps à l'élection de l'ensemble des membres titulaires et suppléants du collège interne et du collège externe.

Le vote aura lieu à bulletin secret, au siège du conseil régional ou interrégional. Seuls les membres présents ayant voix délibérative participent au vote.

Le dépouillement aura lieu sans désenvelopper en séance publique. Les assesseurs compteront le nombre de voix obtenues par chacun des candidats.

Seront proclamés élus en qualité de membres titulaires les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Sont proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu.

## 8\_TIRAGE AU SORT (uniquement pour les membres du collège externe)

Les élections ayant porté sur la totalité des membres de la chambre disciplinaires nationale, afin de permettre un renouvellement ultérieur par moitié, un tirage au sort sera effectué lors de la première séance de la chambre suivant cette élection pour déterminer ceux des membres de la chambre dont le mandat vient à expiration respectivement au terme d'une durée de trois ou six ans.

# SOURCES & RESSOURCES

## DÉPARTEMENTS : LES NOUVEAUX CONSEILS

	COLLÈGE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
CDO 01	Libéral	CHÂTEAU Sophie (PDT) FOURNIER Pierre DERRIER Jacques (VICE-PDT) BARBIER-SION Carole (SGE) NALLET Julien (TRE) DESCARMES Yannick CHAFFAUD Claire	PELLUET Marc
	Salarié	BOUDRAHEM Samir (VICE-PDT)	AUCUN
CDO 02	Libéral	POREAU Jean-Pierre (PDT) CARBONNAUX Jean-Pierre SEFIKA Maryse CORLIEU Pierre-Marie CHERET Antoine GUIARD André (SGE ADJ) MARIAGE Olivier (TRE)	BADOR Grégory VANSCHOOE Cyril PENIT Jean-Pierre
	Salarié	BERTON Dominique (Vice PDT/SGE) GOULOIS Florence	AUCUN
CDO 03	Libéral	GUILLEMINOT Alain (VICE PDT) DELAPIERRE Thierry (PDT) CHATELUX MORETTI Catherine BADIN Philippe COLLERY Laurent (TRE) GAUME François (SGE) PERRONNY MARQUAT Geneviève	TILLY Henri NICOLAS Jean-Christophe GILOT Alain
	Salarié	CARETTE TISSANDIER Edwige	AUCUN
CDO 04	Libéral	PROIETTI Patrice BIANCHI Christophe COSTA Fabrice (PDT) GILLY Pascale VERMEEREN Didier BURLES AUDEMARD Isabelle (VICE PDT) CROZES Jean-François (TRE)	MICHEL Patrice ECHILLEY Bernard EL BARTALI Mohamed GAIMARD Alain PUPIER Christophe REYMOND Jean-Marie
	Salarié	DOL Jean-Pierre (SGE) COVAREL Florence	MEYRAN Christine MELONI Georges
CDO 05	Libéral	BLANCHARD Patrick (VICE PDT) DEMEY Julien (TRE) DENIS Emmanuel (TRE ADJ) DUPONT Maurice (SGE ADJ) HERBET Bernard (PDT) PERRIN Laurence (SGE) QUEINEC Roland	CASSAR Gérard CONSTANT Guy DUPIRE Pascal PINET Sabine
CDO 06	Libéral	BORIES Dominique BOUCHET Guillaume CHOSSON Richard DECLERCQ Sylvain (TRE) LE CANN Eric (VICE PDT) LE LANN Marc-Yves (TRE ADJ) MOLLARD Laurent RODZIK Corinne (PDT) SANSEAU Bertrand TRICOU Thierry WINCKLER Jacques	AUCUN
	Salarié	BARBESANT Michel (SGE ADJ) COLLIGNON Catherine (SGE) DUBRULLE Véronique	CASALI Jacqueline
CDO 07	Libéral	RAVEL Frederic (PDT) GALLO Christian EXBRAYAT Yves GADILHE Sébastien (TRE) MEHAYE Frédéric (SGE) DEGACHE Jacques ALLERMOZ Robert (VICE PDT)	AUCUN
CDO 08	Libéral	GAMBIER Jean-Pol (PDT) JANS Robert TULPIN Jean-Christophe PAY Philippe (VICE PDT) LAMBERT Fabrice JOONNEKINDT Sabrina (TRE) BARBAISE Christophe	CARTIGNY Thomas KARLIN Olivier FALIGOT Catherine BAUDA Thierry VINCENT COQUELET Laure BODHUIN Vincent
	Salarié	DRICOT Mercedes SALLE ASTIER Lucie	AUCUN

	COLLÈGE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
CDO 09	Libéral	GUERIN Jean-Marc (PDT) SAUVAGET Gilles DAGUES Bernard (TRE) BAYSSELIER Gilles MONTEGUT Guy CARLESSO Evelyne (VICE PDT) CHATELET Daniel	SOULAS Hubert PEYRONNE Jean-Joseph PINCEMIN Frédéric
	Salarié	DAVILA Christine	AUCUN
CDO 10	Libéral	CLEMENT Philippe (PDT) ODONI Stéphane (VICE PDT) WONE Christian GARCIA Marie-Pierre GARCIA Bruno TREMBLEAU Christian ARTAUD Denis	AKOUKA Isabelle RENAULT Didier PIOTTIN Xavier
	Salarié	SAINTON Charles (TRE) LEFEBVRE Michel	DEBIARD Claude
CDO 11	Libéral	VAREILLES Fabrice (PDT) ARIBAUD Alain (VICE PDT) CROS Christian (TRE) DVORSAK Jean PETIT Daniel DEGEN-PARAZOLS Agnès MAHOUC Christophe	AMIEL Jean-Pierre DUFOUR Guillaume MELIS Claude GACHET Philippe SANCHEZ Guy
	Salarié	MOUNIE Rose	AUCUN
CDO 12	Libéral	ROQUIER Jean-Paul (PDT) LACOMBE Henri (VICE PDT) ALMANZA Jean-Marie (TRE) ROL Catherine TRONC Jacques VIVARES François RAMPLOU Arnaud	NEGRE Robert MIGNON Patrick BONNEMAIRE-GALDEMAS Myriam BASTIDE Florence
	Salarié	SIRES Michèle VIGUIER-SMITH Véronique	MILLON Christian
CDO 13	Libéral	AGARD Pascal (TRE ADJ) BARBE Rosemarie (SGE ADJ) BLANC Pierre-Jean (SGE) BLIN Eric COURATIER René (PDT) BAIADA Antoine ELDIN Sandy COURATIER Laurence DECORY Bernard MOINE Daniel (VICE PDT) SERRI Jean (VICE PDT) GATTO Franck GARNIER Pierre (TRE) PARODI-BESSIERE Patricia	RENARD Thierry GOURDIN Fabrice BARTS René CADIER Roland XAVIER Frédéric
	Salarié	GANTOIS Christine SAUVAGEON Philippe RICHELME BUISSON Héléne LOMBARDI Guy (VICE PDT)	AUCUN
CDO 14	Libéral	LEJEUNE Véronique (TRE) VIGNERON Philippe (PDT) LECOINTE Martine (SGE) DEMERCASTEL Jean-François (VICE PDT) PAPILLON Henri-Marie LAMOUREUX Denis GALLIOU Guillaume HARFAUX Julie (VICE PDT) BOUCLIER Franck	ALCINDOR Béatrice DOOS Hugues LECOINTE Marc GOSSELIN Erick GIBERT Patrick BABIN Mickael DUBOURG Alain MAILLIART Jean-François SANDLER Gilles
	Salarié	LE GOFF Odile	
CDO 15	Libéral	SENEZE Michel (PDT) GUIBERT Marc SIMONPIERI-KAHN Jérôme (TRE) SOUCHAIRE Jean-Sébastien	AUCUN
	Salarié	ROUX Michel (SGE)	AUCUN

018



	COLLÈGE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
CDO 16	Libéral	BOISSEAUD Emmanuel (PDT) BLANCHON Noëlle (VICE PDT) DUSSOUCHET Alban (TRE) GENEVIERE Laurent (SGE) DEVAUD Françoise LATOUCHE Catherine BUNA Eric	CHERTIER Philippe FROUIN Jean-Jacques WEYDERT Jean-Michel POSTIL Yves
	Libéral	DESSE Jacques (VICE PDT) PERRIN Jean-Pierre RECOULES Marie (SGE ADJ) MARCAIS Loïc (TRE ADJ) BORDAGE Françoise BOURSON Eric CHUFFART Claude (PDT) COCARD Stéphane MAUDUIT Michel	ANDRE Luc FARRUGIA Pierre-Yves LOUY Grégoire MONNARD Thierry PRAUT Joël PELLUCHON Paul-Jean DRUBIGNY Marielle
CDO 17	Libéral	DESSE Jacques (VICE PDT) PERRIN Jean-Pierre RECOULES Marie (SGE ADJ) MARCAIS Loïc (TRE ADJ) BORDAGE Françoise BOURSON Eric CHUFFART Claude (PDT) COCARD Stéphane MAUDUIT Michel	ANDRE Luc FARRUGIA Pierre-Yves LOUY Grégoire MONNARD Thierry PRAUT Joël PELLUCHON Paul-Jean DRUBIGNY Marielle
	Salarié	DENAIIS Alain (SGE) DRUBIGNY François (TRE)	AUCUN
CDO 18	Libéral	GUELLE Éric (PDT) PETAT Christelle REFAIT Sylvain VAUDIAU Philippe (SGE) TALUREAU Philippe XAVIER François DELORME Thierry	PELLADEAU Patrick CHENEAU Jean Pierre MANSART Stéphane BOUQUET Dominique
	Salarié	ROLAND Daniel (TRE)	AUCUN
CDO 19	Libéral	BESSONNAUD Claude (PDT) DELAGNES Gilles RIOM Didier (TRE) REGAUDIE Isabelle (VICE PDT) AURICOMBE Hervé (SGE) ALBERT Jacques PEYRICHOU Philippe	LEYGNAC Jean-Claude CUGNARD Julien BOUYGUES Jean-Marc BOUYSSOU Marc FROUARD Franck NICOLLE François
	Libéral	PERBOST Jacques (TRE) REGAZZACCI Jean-Pierre (SGE) TAVIANI Max (SGE ADJ) ORTICONI Jean-Claude MONDOLONI Gérard (VICE PDT) BENEJAM-BRUNEL Claire (TRE ADJ) BATTINI Charles	ATTARDO Michel DURAZZO Jean-François HERMAND Jean-Claude PEYRONNAT Sophie DECOMPS Pierre
CDO 2A	Libéral	PERBOST Jacques (TRE) REGAZZACCI Jean-Pierre (SGE) TAVIANI Max (SGE ADJ) ORTICONI Jean-Claude MONDOLONI Gérard (VICE PDT) BENEJAM-BRUNEL Claire (TRE ADJ) BATTINI Charles	ATTARDO Michel DURAZZO Jean-François HERMAND Jean-Claude PEYRONNAT Sophie DECOMPS Pierre
	Salarié	BERNARD Christophe (PDT) MOUSSE Bernard	AVENI Santa LE TOUR Armelle
CDO 2B	Libéral	CASTA Jean-Paul (TRE) CHEVANDIER Isabelle GALLONI D'ISTRIA Antoine FREDENUCCI Fabien (PDT) FRASSATI Maria-Saveria CANARELLI Jean-Paul (VICE PDT)	ALBERTINI Jean-Pierre MALLERONI Jean-Toussaint MORACCHINI Marielle NOUAILLE Thierry RENAIX-MARIOTTI Anne CATANIA Jennifer
	Salarié	RISTICONI Chantal POLES PANZANI Marie-Danielle (SGE)	AUCUN
CDO 21	Libéral	TRIAI Michel-Pierre (PDT) EUZEN Alain SOLNON Daniel TOUPET Micheline MEURVILLE Rémi DUTARTRE Nicolas (SGE) PELLISSONNIER Pierre LEDUC Gérard SYLVESTRE Yann-François	NOUJARRET Pierre VALLON David PETITJEAN Pierre-Henri HUMBLLOT Maryse
	Salarié	SALTARELLI Olivier (VICE PDT) PEYROUSE Christian-Pierre (TRE)	AUCUN
CDO 22	Libéral	AUBERT Agnès ROBIN Jacky (VICE PDT) SAINT CAST Matthieu (TRE) TABOURIN Christophe (SGE) LEMASSON David TURBAN Magalie (PDT) BREZELLEK Karine LEPANNETIER Guy VITEL Paul-Antoine	ETESSE Raymond SAPIN Jean-Michel
	Salarié	GEZEQUEL Laëtitia (VICE PDT) BLANCHARD Stéphanie (TRE ADJ) FAGUET Loïc	AUCUN
CDO 23	Libéral	FLIN Bernard (PDT) CAPTON Jean-louis (TRE) AUDOUSSET Pascale BOSPHORE Eric (VICE PDT) DUCLEROIR Serge (SGE)	BALLET Corinne BROSSARD Pascal BELLETEIX Chantal VIET Jean MAHU Patrice
	Salarié	BROSSARD Sylvie	AUCUN

	COLLÈGE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
CDO 24	Libéral	GACHET Roger-Philippe (PDT) MAZEAUD Pascal (VICE PDT) COCHET Sébastien (TRE) BITARD Marc CRIQ Joël LE MOIGNE-BUSSET Sandrine THUMEREL Anne-Marie	DAVESNE Thierry ROUGIER Daniel
	Libéral	SAUGE Julien SALOMON Sébastien ROSAN Nicolas GONIN François CHABOD-FONTAINE Lucie (SGE) JACQUIN Christophe (TRE) AMOURETTE Bernard (PDT)	PRILLARD Marc ISTACE Gaëtan COURBET Sandrine ILLIANO Marie-Agnès RIVIER Frédéric PIGANIOL Bernard BERREUR Michel
CDO 25	Libéral	SAUGE Julien SALOMON Sébastien ROSAN Nicolas GONIN François CHABOD-FONTAINE Lucie (SGE) JACQUIN Christophe (TRE) AMOURETTE Bernard (PDT)	PRILLARD Marc ISTACE Gaëtan COURBET Sandrine ILLIANO Marie-Agnès RIVIER Frédéric PIGANIOL Bernard BERREUR Michel
	Salarié	GUILLAUME Agnès (VICE PDT)	AUCUN
CDO 26	Libéral	LIABEUF Jacques (PDT) MARIAUD Gérard (TRE) MOREL-LAB Véronique (SGE) PRAT Alain DUPONT Jean-Max DURANTE Stéphane ROUDIL Serge (VICE PDT) MORALES Stéphane (TRE ADJ) BARBIER Olivier	GAUME Christian GIRON Franck FAURE-BRAC Pierre MARMONIER Jean-Yves
	Salarié	BOULIN Brigitte (SGE ADJ)	AUCUN
CDO 27	Libéral	BELLEVIN Françoise DUMAS Jean-François (PDT) LALLEMAND Thierry (VICE PDT) QUIREZA COTA Jean-Benoit BILLARD Martine COTE Jean-Michel KUNHEL Hubert	FRAQUET Jean TERRIEN Christian
	Salarié	ADELE Marie-Félix LE FOL Patricia (TRE)	AUCUN
CDO 28	Libéral	BUTHON Thierry (PDT) VANDERBECKEN Catherine LE DIAGON Dominique (TRE) BOURBON Serge DEBALLON Jean-Yves RENARD Loïc WALDER Jean-Pierre (VICE PDT)	BABAUD Bernadette BRISSARD René
	Salarié	GARNIER Jean-Paul	AUCUN
CDO 29	Libéral	QUILLIOU Thierry (TRE) TOUTAIN Éric (SGE) ROUMIER Christophe SALMON François-Xavier (SGE ADJ) THEVENET Patrick LE LONS Pierre-Yves MAGNIEN François (PDT) MOULIN Jean-François (VICE PDT) AUTRET Bertrand (TRE ADJ) DENIEL Christophe GUERROT Marie-Claire LE MEUR ROUX Annaïg	DORVAL Joseph SAINTILAN Éric LEVANT Pierre-André TOUZE Marc LE RESTE Jean-Yves CAMBET PETIT-JEAN Christian
	Salarié	SPILLMANN Patrick (VICE PDT)	AUCUN
CDO 30	Libéral	LEFORT Éric KERJEAN Jean-Paul LA ROCCA Denis (VICE PDT) BALDIT Georges GARCIA Patrice FORTIN Jean-Pierre (PDT) TRUBNER-CAUFRIEZ Emmanuelle VOISIN Éric (SGE) DE SOUSA DO OUTEIRO Lionel	ROUDIL Xavier RUYER Philippe RANCEL Inken RODEAUD Jean-Philippe
	Salarié	URSULE Charles (SGE ADJ) DENARIE CHAURIS Marie-Françoise (TRE)	AUCUN
CDO 31	Libéral	DOUMERC Danièle MARY Michel MAUMUS Jean-Marc PASQUES Michelle SANS Patrick CARRAUD Patrice (PDT) MAUVEZIN Cécile POUJADE Jacques (VICE PDT) OLIVON Damien POUZEAU Jean-Pierre (TRE) CABROL Philippe CASSAGNAUD Arnaud ARMENGAUD Philippe PEYRECAVE Constance	GERBAULET Dominique GUERIN Lionel MARECHAL Philippe MAURIES Philippe BONNIFET Jean-Jacques BRUNEL Paul CASTANET Philippe GUERIN Serge COUAT Camille FIORIO Nathalie

	COLLÈGE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
<b>CDO 31</b>	Salarié	BAZET Marie-Pierre (SGE) PARIS Alexandra COUAT Jean-François	AUCUN
<b>CDO 32</b>	Libéral	CLERMONT Pierre (PDT) COURPRON Marie-Hélène (VICE PDT) DI GIORGIO Sophie (VICE PDT) LAIRLE Alain SIMITCH Liubomir CHADOUTAUD Thierry MONTEGUT Nathalie	SCIGACZ Cedric BACHELLERIE Nicolas SCHWEITZER Nicolas PAWLOWSKI Ursula ALONSO Guillaume LEBRETON Kathleen
	Salarié	OGIEZ Marie-Bénédicte (TRE) BLANCHARD Thierry	AUCUN
<b>CDO 33</b>	Libéral	BANNEL Jean-Didier DELPECH Nicole (TRE) FETOUH Marik (PDT) HOLLE Christian (VICE PDT) LAHORGUE-POULOT Bertrand LAMAT Patrick MATHIEU Pascale (VICE PDT) MULON Michaël PATRIER Dominique (SGE) POUEDRAS Serge RAFFALI Xavier ROUX Patrick SUDRE Jean-Louis VERSEPUY Michel	BARIS Christophe FITOUSSI Albert MAURIAC Didier PERES Patrick
	Salarié	CORMARY Nathalie (SGE) SEYRES Philippe	AUCUN
<b>CDO 34</b>	Libéral	ABBOUDI Cécile BARBIER Christian (TRE ADJ) GUY Bruno (VICE PDT) LAGATHU Christophe MACRON Alain PASTOR Eric (PDT) POQUET Pierre BALANDRAUD Eric FAUX Laurent KLEIN Michel (TRE) LOPEZ Hubert RANC Patricia RUBI-BARAONA Dominique TORO Guillermo	DELMOTTE Philippe DEROUCHE Christophe FLOIRAC Hervé LEGOURIERES Yves VEROT Pierre
	Salarié	BONNET-DIMEGLIO Frédérique (SGE) DEPAIRE Elisabeth (SGE ADJ) ROUVIERE Frédéric	BELLUGOU Martine
<b>CDO 35</b>	Libéral	TESSIER Michel (PDT) TIMONNIER Yves TREHIN Nicolas (SGE) THOUVIGNON Denis COLOMBET Claudine DUGAST Gilbert (TRE) LABBE Yves MOUCHON Philippe PROST Alain	DARTOIS Olivier LEHMANN Bernard
	Salarié	LE GOFF Isabelle (VICE PDT)	AUCUN
<b>CDO 36</b>	Libéral	DUSSERRE Francis (PDT) BENNETOT-DEVERIA Richard (TRE) ANDRE Hervé (TRE ADJ) DIENNET-GITTON Frédéric (SGE) DUHAMEL Philippe (VICE PDT)	AUCUN
	Salarié	PINTO Sergio (VICE PDT)	AUCUN
<b>CDO 37</b>	Libéral	RIVIERE Pascal (PDT) PINAULT François (VICE PDT) BAUDRY Jérôme VANPOUILLE Frédéric LAGET Mathieu ARNAL Michel DUREZ Dominique BRETON Stéphane PIQUET Jérôme	BRUNET Marie-Paule GUILLOT Jean-Michel
	Salarié	DESNOS Dominique (TRE) ORTEGA Béatrice (SGE)	AUCUN
<b>CDO 38</b>	Libéral	CÔTTE Marion COURADE Catherine DAVID Jean-Paul GUILLOT Patrick (SGE) MORFIN Luc RICHARD Olivier COSSALTER Bernard (PDT) LECOMTE Sylvie MOSCA Hervé HERRMANN Roger (VICE PDT) ACHARD Marie (TRE)	VAILLANT Jean-Jacques

	COLLÈGE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
<b>CDO 38</b>	Libéral	MEUNIER-CARUS-VINCENT Fabrice GUERIN Michel SAUBIN Daniel	
	Salarié	VION Véronique (SGE ADJ) LIVAIN Tristan (VICE PDT) COSSALTER-DARRAS Sylviane MONNET Sandrine (TRE ADJ)	MACLET Elisabeth
<b>CDO 39</b>	Libéral	CURLIER Bruno SOUFALIS Nadine FALIN Baptiste RANNOU Jean Claude (PDT) PAPP Georges (VICE PDT / SGE) GIRAUD Jean-Pierre BOUVIER Gérard	BENJOAR Joelle PERRET Patrice TESSIER Christian
	Salarié	PETITNICOLAS Christophe (TRE)	AUCUN
<b>CDO 40</b>	Libéral	CHAUBET Yanick (PDT) LISSALT Jean-Philippe (VICE PDT) CAPDEPUY Vincent (SGE) LARTIGAU Mathieu (TRE) MILLOT-LAHOUE Michèle BELLOQC Stéphanie	REISEMBERG Daniel ROUX Chantal MARTIN Stéphane
<b>CDO 41</b>	Libéral	BARON Christian (PDT) GOUET Philippe (VICE PDT) BOURNON Loïc (TRE) FAU Richard CHARRON Christine (SGE) DELCAMP Jean-Michel LE ROUVREUR Regis	MOUSSY Willy DE FONVENT Frédéric GAGNIERES Christian LOISELET Étienne PANCHOUT Étienne GROSJEAN Patrick
	Salarié	MASSON Pascal	PORTRON-MIRLEAU Jocelyne
<b>CDO 42</b>	Libéral	BRUNEL Pierre-Marie DALMAS Damien GARNIER Laurent (TRE) GIRE Jacques (PDT) TRABEAU Laurent AUBERT Daniel (SGE) CLAVELLOUX Éric DI MARCO Aurélien MUIZZO Jean-Bernard (SGE ADJ)	CAPDEPON Christian DE MONTAIGNAC Geraud GENILLER Christian CHABRIER Yves LABOURE Philippe CHEVALLARD Jacques
	Salarié	DE OLIVEIRA Ludivine CROUZOLS COZETTE Élisabeth (VICE PDT) HUGEROT Philippe	MOTGO TAMNOU Eliezer
<b>CDO 43</b>	Libéral	CHAPUIS Marie-Josephe COMBET Jean Jacques (PDT) DEGEMARD Philippe (SGE) DELAIGUE Jean HIERET Bernard (VICE PDT) HUGUENIN Rachel PANTHIER Jacques (TRE)	USSON Michel CHAPUIS Pierre NAVARRO Michel LENHOF Roby ZOTOS Philippe MEFFLET Richard
	Salarié	FAUGIER Jacqueline (SGE ADJ) RICOU Annie (TRE ADJ)	AUCUN
<b>CDO 44</b>	Libéral	PAVILLON Thierry (PDT) FROU-VILLE Muriel GOUJON-FERTILL Delphine (TRE) MENOUE Gwénéolé (SGE) RIEU MERE Romain MONTAUBRIC Jean-Baptiste ALONSO Cyril CROIZIER Philippe GARIN CORVAISIER Sophie (SGE ADJ) LIGNAT Muriel MORICE Bertrand (VICE PDT) MOULIN Bernard	DELVIGNE Laurent
	Salarié	CHARRIER Catherine NEY Béatrice (VICE PDT)	AUCUN
<b>CDO 45</b>	Libéral	PUYGRENIER Michel (PDT) GAZENGL André (VICE PDT) DEJONGHE Xavier (SGE) CAILLEAU Gérard ABIVEN Christian (TRE) PERRET Stéphane MOINIER Olivier (SGE ADJ)	FINEZ Jean François JAUBERTIE Philippe LE BELLEC Jean Yves THEURIN Christian
	Salarié	GAILLOT Gérard (TRE ADJ) CAPOT Alain	AUCUN
<b>CDO 46</b>	Libéral	RODRIGUEZ DE CASTRO Béatrice (PDT) SAURIE Alain (TRE) HAFFREINGUE Yvon (SGE ADJ) SOULIÉ Nicole (SGE) GIOLAT Jérôme (VICE PDT) CHEVILLARD Thierry (TRE ADJ) CHAMP MARTIN François	RASSAT CAZES Jean-Louis PELLISSIE Marc



	COLLÈGE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
CDO 47	Libéral	DELEU Didier (PDT) DURENQUE Nicolas (TRE ADJ) EHRMANN Laurent (SGE) HOVASSE Vincent (SGE ADJ) MALAURIE Yohann (TRE ) MENTUY Pierre RENAUDIN Jean-François	LABARCHEDE Frédéric ZARAGOZA Gérard DIRAT CLESI Christine
	Salarié	PELET Agnès (VICE PDT)	AUCUN
CDO 48	Libéral	SUDRE Jean-Guy (PDT) DINANT Françoise (VICE-PDT) BERTRAND Joël (TRE) ROURE Danièle RIBES Alain	BROCKHOFF Anne-Marie COUDERT Jean-Luc
	Salarié	LAFONT SALINIER Geneviève	JALABERT Jean-Michel
CDO 49	Libéral	SUARD Christophe (TRE) APPLINCOURT Patrice LHOMMEAU François POIRIER Alain PAPIN Sébastien DUPONT Dominique (PDT) JUBERT Jacqueline (SGE) COUNY Patrick LEMERLE Jean-Yves	BALE Patrick BLOUIN Christophe LALUE Thierry HEVIN Marie-Hélène LHOMMET Jean-Jacques
	Salarié	GICQUEL Isabelle (VICE PDT)	AUCUN
	Libéral	VEZIER Antoine (PDT) GOURITIN Thierry (TRE ADJ) COUTANCEAU Philippe (VICE PDT) DUCHÂTEL Renaud (SGE) AMOROS Pierrick (SGE ADJ) FAYET Patrick (TRE) DELANNY Olivier	PERNEY Théodore BROSSAULT Pierre RIBERROLLES Jean-Luc
CDO 50	Salarié	MEDERNACH Lionel	AUCUN
	Libéral	CUSIMANO Hélène (PDT) BAUDOUX Jean-Luc JEANSON Jean-Claude LORIN Pol FEROUELLE Catherine CHAUDRE Christophe LAFLEUR Philippe (TRE)	MACHUEL Xavier STAELEN Hervé PATER Stéphan FOUQUET LADEUIL Sophie
CDO 51	Salarié	QUINART Hervé (VICE PDT) PICHARD George-Noël	DEBAILLEUX Jean Michel
	Libéral	PINCHAUD André (PDT) FRANCOIS Eric (VICE PDT) FLORIOT Christophe GREPIN Jean-Pierre (TRE) MONET VILMIN Nadège	MERESSE Robert CHARLES François COULEROT Frédéric BRULEZ Jacques THOMAS Didier
CDO 53	Libéral	QUERE Jacky (PDT) VALLEE Frédéric (TRE) BOUTELOUP Jean-Jacques TASSIOT Jean-Christophe WIEDEMANN Fabienne PONGE Jean-Michel (VICE PDT) SIMON David (SGE)	AUCUN
	Salarié	MATHE François (VICE PDT)	AUCUN
CDO 54	Libéral	CHOLEZ Didier COLIN Xavier (PDT) CORTINA Hervé FRICHE Corinne (SGE) KONTZ Olivier (TRE) MARCHI Laurent PICARD Bernard RENAULD Dorothee VEIT Thierry (VICE PDT)	BERNARD Michel BITSCHINE Philippe CELERIER Sylvain COLNAT Gérard NICOLLE Bernard PRELOT Antoine TALLOT RUSCADE Marie-Catherine
	Salarié	BOISSEAU Patrick CECCONELLO Raymond CORDIER Jean-Pierre	THIEBAULT Philippe FERRY Marie-Frédérique
CDO 55	Libéral	LATRUFFE Corinne (PDT) STALTER Thierry (TRE) MAILLARD Florence PELLETIER Laurent (VICE PDT) NICOLAS Arnaud	MILER Anne PERARD Thierry
CDO 56	Libéral	DI GALLO Bertrand (SGE) LE BIHAN Philippe MADIEU Jean-Michel (PDT) POIREL Pascal (TRE ADJ) MARON André (VICE PDT) PELLADEAU Pierre HENRY Dominique LARCHER-ROULAND Céline	AUCUN
	Salarié	ALLAIRE Christian (TRE) DERMONT Jean-Jacques (SGE ADJ)	AUCUN

	COLLÈGE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
CDO 57	Libéral	JUPIN Hubert (PDT) DARE Denis VAXELAIRE Jean-Pierre FENOT Gilles FULLHARD Robert (TRE) DEL TORCHIO Jean-Baptiste (VICE PDT) MASCINO Michel (SGE) MONANGE Hélène VALENTINY Jacques	ANDRES Jean-Michel CHERY Sophie STARCK Frédérique BENINI Patrice MOURAUX Jean-Paul JUNG Bernard LEGER Joël CAILLOUX Jean-Marie LAMARCHE Charles
	Salarié	LESAGE Frédérique (SGE ADJ) CHAUVIN Christian (VICE PDT) BRAUN Roland (TRE ADJ)	LAGUERRE Véronique
CDO 58	Libéral	BAUDIN Patrick COTTIN Hervé MARESCHAL Frédéric DE MEYER Christophe (TRE) ROHOU-ITIER Gilles MILLOT Eric STACHORSKY Didier	PONCET Serge LAFORET Jean Pierre
	Salarié	MARESCHAL Marie-Hélène (PDT) BONTEMPS Jean-Marc (SGE)	CRONIER Daniëlle
CDO 59	Libéral	MAGNIES Jean-Jacques (PDT) LAURENT Marc (VICE PDT) BARBET Jacques (TRE) HUVIG Michèle D'HAYER Hervé (VICE PDT) LEMAIRE Philippe PETITPREZ Marc (SGE) MIZERA Dominique BORGMANN José (SGE ADJ) LASCAR Jean-Marc DUBOIS Marc BOUILLET Gérard CARION Jean-Marie DIALLO Myriam	GUEANT Thomas GOTTRANT Annick WILLAUME Grégory DELERUE Éric CHARLET Jean-Marie HENNETON Jérémy TIMMERMANN Éric KOCIK Bertrand HILAIRE Jean-François JONCQUEZ Nicolas MALLEVILLE Nicole CELARIE Bruno BACHELLE Philippe
	Salarié	PAPAREMBORDE Michel LELEU Bruno VEZIRIAN Thierry (TRE ADJ) DENOYELLE Christophe (VICE PDT)	RUFFIN Fabien BOYER DEPEUX Dominique
	Libéral	DE SAINT FUSCIEN Arnaud (VICE PDT) VAUCHEL Jean-Pierre DE BEL Eric CLERC Sylvain (TRE ADJ) DUCASTEL David OUDET Odile VERITE Michèle (SGE)	AUCUN
CDO 60	Salarié	BABY Christian (PDT) COMBES Alain (TRE)	AUCUN
	Libéral	COULET Jean-Michel (PDT) LEFOURNIER Pascal JOLITON Patrick TROUVE Jean-Michel (TRE) BELLAIS Philippe LIMOSIN Eric BLOT GEHIN Françoise (SGE)	ROBILLARD Denis
CDO 62	Libéral	BARTIER François-Jacques BERTAGNE Olivier (TRE) FROISSART Bernard (SGE) GAUDRE Thierry (TRE ADJ) GODART Maryse GRABARZ Bertrand BAUDELET Michel (SGE ADJ) DEWASMES Philippe (VICE PDT) JOURDON Lionel (PDT) QUETTIER Thierry TAKERKART Jean-Denis WITKOWSKI Loïc	MARCHE Didier LAGLEYZE Laurent ERIPRET-DANILO Sylvie DUC Stéphane THIERY Gonzague
	Salarié	SCHWALB Jacky MASQUELIER Bernadette	AUCUN
CDO 63	Libéral	MAURY Patrick (VICE PDT) JOUHATE Sylvie ROY Sébastien (TRE) COMON Jean-Louis FERRAND Jean-Paul HERBIN Yves MATHAT-FALGOUX Louise MEUNIER Marie-Claire (SGE) PARROT Patrick	DARMON Jérôme DENOIS Karine DER VARTANIAN Sébastien LUSSERT Claude LAC Vincent RAYNAUD Alain
	Salarié	DELESVAUX Pierre (PDT) BARD Roland	AUCUN

	COLLÈGE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
CDO 64	Libéral	PROTAT Alain (TRE) CLOUTE JEANDAT Gérard (SGE) MARNIQUET Anne Marie (SGE ADJ) GRANDIN Fabienne LE BUAN Fabrice DAVID Christian (PDT) PICAND François-Noël (VICE PDT) COUHARD BORDAHANDY Rafael ETCHEPAREBORDE Arnaud	THIRARD Xavier LE PETIT Philippe MICHEL Nicolas ROGER Sébastien COMAMALA Thierry FOURCANS Richard
	Salarié	CAPDEPON Hélène	AUCUN
CDO 65	Libéral	MARQUIE Marie Héléne (VICE PDT) LAUGA CAMI Olivier VILLENEUVE Pierre BARRERE Nadège ZNIBER EL MOUHABBIS Yassine (PDT) VEYAN Isabelle ABBADIE LONGO Virginie (TRE)	AUCUN
CDO 66	Libéral	AUTHIER Georges (TRE) BRESSON Jeanne-Marie (VICE PDT) MOULINS Stéphane (SGE) PATAU Pierre PLISSON Olivier CLAVEAU Philippe GUERARD Sébastien BERTIN Olivier THIEBAULT Philippe	ALLERY Hervé
	Salarié	DALION Bernard (PDT) GUERARD Sandrine DUPLOUY Evelyne	AUCUN
CDO 67	Libéral	COLOTTE Gilles (PDT) ACCONCIA Alexandre GIGNAC Nathalie (SGE) NEHER Serge HEBTING Francis MORELL Pierre LAEMMEL Alfred WEISS Pierre EBEL Pierre	SCHWARTZ Marie-Paule DUCROS François FLECK Christian
	Salarié	PETIT Mathieu (VICE PDT) DUPUIS Dominique (TRE) HARTER Jacques	AUCUN
CDO 68	Libéral	HUGELE Dominique (TRE) THOMAS Gérard (SGE) LAURENT Daniel D'ANDREA Régis PHILIPPE Bernard SIBILLE Jean-Christophe THETARD Olivier	AUCUN
	Salarié	RAEIS Alain (PDT) ARON Catherine GROSS Marc	ROTH Christiane
CDO 69	Libéral	HA-QUAC Bao-Anh (SGE) JAUNET Catherine (SGE ADJ) BARDON Patrick (TRE ADJ) BERTRAND Sébastien COCHET-COMBESCURE Anne GARCIN Yvette VAUDIAU Louis-Marc COLOMBE Marielle MAGNIER Jacques (PDT) APAIX Frédéric (VICE PDT) CHAMBON Laurent GERVAIS Michel (TRE) MIGNOT Gilbert WOJCIECHOWSKI Patrice	AMOUYAL Albert BEYNIER Claude GONNARD Emmanuel TURLIN Yves MARGUIGNOT Pierre
	Salarié	DEVISMES Claire (VICE PDT) GODDE Aurélie	AUCUN
CDO 70	Libéral	CUENIN Thierry (VICE PDT) CLEMENT Vianney (TRE) BOUDOT Didier NEISS Jean-Louis BEAUFILS Marc (PDT) QUENOT Philippe (SGE)	COQUEREL Héléne DINET Bruno MARTIN Dominique VIELLET Florence BRUNO Henri
	Salarié	CORRE Valérie	AUCUN
CDO 71	Libéral	DESANTI Louis (PDT) DUBOIS Jean-Pierre PRIET Philippe LORTHOIS Marie-Pierre (VICE PDT) FAMY Guy (TRE) DEPOUILLY Paul LAUPRETRE Lionel	MONET François CADOT BURILLET Christophe MARTIN Christophe GUILLARME Luc

	COLLÈGE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
CDO 71	Salarié	OROSZ André (SGE) FAUCONNET Liliane	AUCUN
CDO 72	Libéral	AUDAS Sylvette (SGE) CHARPENTIER Didier (PDT) LAURENT Philippe GEMIN Emmanuelle BEULAY Stéphane (TRE) QUILLET Xavier HERVE Jean Philippe (SGE ADJ)	LEROY Hervé ROUSSEAU Laurent FAUVY Lionel
	Salarié	MORIN Richard BURGAUD Jean Richard (VICE PDT)	AUCUN
CDO 73	Libéral	BOILEAU Guy (PDT) DIDIER Noelle (TRE) FAYOLLE Damien (SGE) MANDROUX Jean Paul BRUN Henri Georges FEGER Philippe (SGE ADJ) FOUQUES Odette DETROIS Christian GAUTIER DELAPORTE Sandrine	AUCUN
	Salarié	LEGROS Colombe MERCER Françoise (VICE PDT) CETTOUR CAVE Georgette	AUCUN
CDO 74	Libéral	JEULIN Jean-Claude GUY Henri-Claude (PDT) GOMICHOIN Denis (VICE PDT) ROUX Jean Francis KUPPER Jean Jacques LONG Jean-Claude (TRE) VINCENT Brigitte (SGE) MARTINEZ Natacha DEUDON Mélanie	HARICOT Emmanuel DUFRESNE Maryse MICHOT Gérard DEQUEKER Gérard
	Salarié	PETIT Camille (VICE PDT) RIONDY Marie Christine	SAVINEAU Philippe
CDO 75	Libéral	BARETTE Gilles CHARUEL Éric CÔCHARD Philippe CODET Bernard (TRE ADJ) PROST Jean-Pierre RUSTICONI Fanny SANDRIN Odile (VICE PDT) SERRE Ludwig (PDT) ABRIC Pierre (TRE) BLAUGY Aurélie DUFFRIN Marie-Françoise EMANUELE Véronique LEMAITRE Jean-Pierre MIMOUN Dinah SROUR Frédéric TESSUTO Sébastien	MOMMATON Brice PROTHON Thomas BARBAUD Frédéric BESSE Jean-Louis DAUZAC Christophe DAYRAC Didier GBAGUIDI HOUEHANNOU Rodolphe NASR Georges RUSTICONI Michel SALAUN Patrick
	Salarié	DUBUS Pascal EVENOU Didier (VICE PDT) MONET Jacques BIFFAUD Jean-Christophe (SGE) WOLF Isabelle	AUCUN
CDO 76	Libéral	BECOURT Dominique (PDT) TRABELSI Karim (SGE ADJ) ASPE Laurette (TRE ADJ) LAMBERT Christine PILORGE Jean-Pierre PRUDENT Jean-Luc (TRE) FONTAINE Patrice DIA LECLERC Sylvie BOUTIN Nicolas (SGE)	BRUNG Dominique MONFRAY Christophe HELLOT Denis RAYMOND Philippe CAPELLE Pascal PRENTOUT Alain LECLERC Guy-Edouard
	Salarié	BOULANGER Nadine (VICE PDT)	AUCUN
CDO 77	Libéral	ERRARD Pierre-Philippe (VICE PDT) ROBERT Pierre (PDT) FOURNIER Jacques GUERINONI Daniel MERLET Laurent ZAPHA Thierry (TRE) LOUISIA Fred HOCHON Hervé BAUDUIN Pierre (SGE)	BONNET Bernard VERBRUGGE Emmanuelle NORRO François GENOUD Xavier AMIACHE Éric
	Salarié	DESCROIX Maja (VICE PDT) TEBOUL Florent	AUCUN
CDO 78	Libéral	AKNINE Dominique (PDT) BERLINE Dominique (SGE) BLANCO Pierre CHOEUF Thierry (TRE) DELPLANQUE Dominique HUT Laurent	ANSART Bruno DEVOISE Christian DOINEL Yves



	COLLÈGE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
CDO 78	Libéral	LE FLOCH Rémi LINÉE Frédéric MICHAUD François PELCA POIVRE Christine ROUX Thibault SALLÉ Guy (VICE PDT)	
	Salarié	LE BIHAN Florence (SGE ADJ)	AUCUN
CDO 79	Libéral	BARRÉ Jean-François BAILLARGEAU Vincent BARBELLION Antoine THIBAUT Patrick VALLET Chantal (VICE PDT) FAUCHREAU Christian GUÉBELS Brigitte (PDT)	BOUSSEAU Anne ROUILLARD François MORIN Philippe BODIN Jean-François
	Salarié	BENEVENT David (TRE) NADAL-LARIOS Frédéric	AUCUN
CDO 80	Libéral	PINGUET Benoît (SGE) BOCQUILLON Gérard BUSSCHAERT Alexandre (SGE ADJ) CHASSANG Hugues (PDT) DURAND Monique (TRE) NAGUET DE SAINT VULFRAN Pascal DECLÉ Mathieu	DUBOIS Frédéric FOSSE Éric NOGUES Isabel FLATRES Frédéric LECLERC Ghislain DAUTHIEUX Jean THUILLOT Marc
		SANNIER Jean-Marc (TRE ADJ) AUDEMER Dominique (VICE PDT)	LECOUTRE Noël MAGNIER Dominique
CDO 81	Libéral	BOONSTOPPEL Anne (PDT) LAGARDE Eugénie (VICE PDT) MURCIA Patrice (TRE) LANDES Bernard NOUGAILLON Denis MARTY Olivier-Jean (TRE ADJ)	AUCUN
	Salarié	MASBOU Sylvie (SGE ADJ) TINCHANT Jean-Marie (SGE)	AUCUN
CDO 82	Libéral	DUCOS Véronique PAJOT Thierry LOPEZ René (TRE) COSTE Wilfrid (VICE PDT) MATTENS Alain (PDT) DUPRAT Lionel PIRES Nuno	ROUSSEAU Éric CASSOU Muriel
CDO 83	Libéral	BÉGUIN Patrick (PDT) BONNET Claude (SGE) DELAHOUSSE Anne-Claire DUPONT Michèle MUZEAU Philippe RÉBOIS Jean-Jacques AMAR Laurence (TRE) CHAUSSABEL Gérard (VICE PDT) DELETRAZ Jean-Louis LAPALUS Thierry SANTA Jacqueline TEISSERENC Philippe	CHEVALLIER Marie-Hélène ETTOUATI Éric LAIR Gilbert LIAUTAUD Maurice HOURDEQUIN Pierre NOT Fabien
	Salarié	GAUTHIER Gérard (VICE PDT) ZITTEL Nadia (TRE ADJ)	AUCUN
CDO 84	Libéral	PALAYER MICHEL Stéphanie (PDT) MANSON DUTARD Sylvaine SILVANO FAVIER Christiane VEDEL Laurent (TRE) SOULIER Philippe BOURG Fabienne MICHEL Stéphane (SGE) MOULIN Francis DUTARD Pierre	BIZET Maurice FERRANDEZ Jean-Claude SALUSTRI Francis MOMMESSIN Antoine
	Salarié	GAUTHIER Carole GELLY Luc (VICE PDT)	AUCUN
CDO 85	Libéral	LEVEQUE Marc (PDT) GOISNEAU Michelle (VICE PDT) GILBERT Jean-Pierre (TRE) RAYNARD Jean-Gil LIEVOUX Bruno BOUREL Julien (SGE) MARTINEAU Hélène COURTOIS Alain JOUSSEAU Dominique	CHAUDERLOT Bernar GRAFF Daniel
	Salarié	LAFARGE Noëlle (SGE ADJ)	AUCUN
CDO 86	Libéral	BEGHAIN Isabelle (PDT) GRANDON François BELLANCOURT Frank (TRE) MILLION Jean-Claude (VICE PDT) COGNARD Jacques DALMONT Benoît JAMAIN Gilles	ALBERTI Christophe HUE Michel CHIBAUDEL Jean-Pierre GUILLEMAIN Philippe JOCALLAZ Christian

	COLLÈGE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
CDO 87	Libéral	CHATENET Thierry (PDT) FRENAY Pierre (TRE) TRICOCHÉ Pascale LAPOUMEROLIE Jacques (VICE PDT) BERNARD Anthony (SGE) CARROY Yves AUBOUR Jean-Loup	CHOLLET Jean-Pierre TREBIER Gilles CHALIVAT Jean-Marie
	Salarié	CHAISEMARTIN Michèle (VICE PDT)	AUCUN
CDO 88	Libéral	SAFFERS Bernard (PDT) HAUMONT Jean-Philippe (TRE) PARMENTELAT Rémi RICHARD Denis SERNA Benoît LECLERC Élisabeth VALSESIA Robert	BIBLOT Jean-Philippe TONDON-HUTIN Marie-Caroline
	Salarié	BILLAT Véronique (VICE PDT) BUSSMANN Thierry	AUCUN
CDO 89	Libéral	BITON Robert (VICE PDT) GASTON Philippe (SGE) FRATER Elodie DELES Florent (PDT) THIBAUT Patrick (TRE) DEROUBAIX Hervé LAUDET Stéphanie	SAULNIER Annabelle CLERC Stéphane TILLET Sylvain BOUGHRARA Mohamed
	Salarié	COMPTOUR Marie-Pierre	AUCUN
CDO 90	Libéral	OCHEM Ralph (PDT) L'HOTE Martine FILLON Sylvain (TRE) HOUDELAT Marc-Antoine (VICE PDT) FERNEY Joël	LECOMTE Peggy MERMET Yann DUHAUT Benjamin BAUMGARTNER Patrick
CDO 91	Libéral	CAPDEVIELLE Jean-Louis (PDT) RUEZ Michel (SGE) KEPEKLIAN Philippe BREARD Jean CANDAU TILH Jacques MARCHIANO Gilles (VICE PDT) PAVOT Catherine PEGE Marie-Joëlle (TRE) THEISSIER Laurent	NICAULT Robert
	Salarié	LAC Sylvie	AUCUN
CDO 92	Libéral	LE BIHAN Gilbert (PDT) BEHAR Christian (TRE) MOREAU Jean-Marc PREAU Jean-Pierre ROSSIGNOL GUEGUEN Solange LACOMERE Christian BOISSON Philippe (VICE PDT) LANIER Michel (TRE ADJ) AUPETIT Alain ADOLPHE Michel DECHARTRE Philippe MOSDITCHIAN Anne-Marie BORDIER Christophe ROBERT Jean-Pierre	PINCON Jean-Pierre PARADIS Guy MARECHAL Tristan TOURJANSKY Yvan BARBOILLE Marc CASCARINO Gilles SAUVAGE Jean-Luc SAPORTA Stéphane TISSIER François TAFFOUREAU Eric MEUNIER Pierre ROZERON Bernadette KINOSSIAN Joseph
	Salarié	XAVIER Catherine (SGE) DUJARDIN Philippe BONGO Raffaele	BEDEL Monique DANDOUY Xavier CLIMAUD Marc
CDO 93	Libéral	SULINGER Daniel (PDT) VIGNAUX Martine PELCA Dominique (VICE PDT) LAGNIAUX Franck (TRE) ALBERTUS Philippe (SGE) GAUTIER Bernard LE GOFF Laurence MIEDRZYRZECKI Yves (SGE ADJ) SIMON Lucien	BOURDICAUD Patrice FRESICALINE Vincent BAROUK Rolland
	Salarié	PRETOT Claudine (VICE PDT) BONHOMME Catherine	AUCUN
CDO 94	Libéral	FOURNET Philippe (VICE PDT) FILIPPI Etienne (SGE) DUBOIS Claude-Henri DUMAINE Daniel LEVANNIER Philippe VESSILLIER Alain (PDT) NISSENBLAT Philippe (TRE) DIARD Marc (SGE ADJ) BOURGEOIS DEVAUD Dominique BENOVICI Laurent FELUMB Christian PIERRE-FRANCOIS Christian (TRE ADJ)	DALMARD Aurélie BONNET Michel GRIMBER Jean

	COLLÈGE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
CDO 94	Salarié	FAUSSER Christian (VICE PDT) BOURGES Catherine LETELLIER Lucienne	AUCUN
CDO 95	Libéral	CLEACH Alain (PDT) DELEZIE Eric (VICE PDT) PARCELIER Michel (VICE PDT) DUBOS Denis ROCTON Roland (VICE PDT) MARTIN Patricia (TRE) LENOIR Alain RIERA Jean VIDAL Jacques	CRESSIOT Jérôme CAMMAS Patrick DUMOLIN Aimé ODOROWSKI Frédéric
	Salarié	GIAMPAOLI Bernadette CLEACH Claire	AUCUN
CDO 971	Libéral	ARCHIMEDE Aubert (PDT) CONGRE Marie-Line (TRE ADJ) BONNET Philippe SIMET Marie-Josée HAMOT Frank PIERRE-JUSTIN Félix (VICE PDT) VALENTINO Éric (TRE)	LOLLIA Pierre-Alain SUCCAB Marie-Claude
	Salarié	LARIFLA Marlène BOGAT Marie	AUCUN
CDO 972	Libéral	MICHALON Marcel (PDT) BOURELY François (VICE PDT) VILO Marie Étodie PLACIDE Yannick	AUCUN

	COLLÈGE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
CDO 972	Libéral	OROSEMANE Alex TIBURCE Joseph ALLUSSON Éric (TRE)	AUCUN
	Salarié	NUBUL Murielle RAMASSAMY Christine	AUCUN
CDO 973	Libéral	PREVOT Laurent (PDT) LEDoux Laurence (TRE) SULBERT Anicette (SGE) CASTANY Gérard GUERIN Jean-Paul	WILSON Michel GAYE Christine ROVIRA Jean-Luc PERROQUIN Bérangère
	Salarié	TOME Marie-Claude (VICE PDT)	AUCUN
CDO 974	Libéral	CHOULOT Alain (PDT) BAILLIF BOY Danielle (SGE) RUPRECHT Igor PERLOTTI Éric CHARREL Marc-André WAGNER Éric CHEVALLET Anne Cécile CASTILLON Fabrice HOAREAU Karyn RIGAL Pierre (VICE PDT) AH-PINE Yannick (TRE) CHENE Valérie	EDWARD Jean-Pierre LEBON DIJOUX Rose May PEREZ CANALS Alberto FONTOWICZ Philippe
	Salarié	AQUIME-LALLEMAND Jenny PHILOGENE Nadine BOUVIER Thierry (VICE PDT)	RIVAS Jean-Christophe

# ACTUALITÉS ● ● ●

## → LE PREMIER RÉFÉRENTIEL MÉTIER ET COMPÉTENCES

Le Conseil national de l'Ordre vient de publier le 1<sup>er</sup> référentiel de la profession, un document qui constitue la première description détaillée du métier, de ses spécificités, et des compétences attendues des praticiens. Ce document qui a été adressé à Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République, Monsieur François Fillon, Premier Ministre, Monsieur Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Madame Norra Berra, secrétaire d'État à la santé, Madame Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale ainsi qu'à Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ) doit en effet permettre de maintenir et de développer les compétences indispensables à l'exercice de la masso-kinésithérapie et de structurer son avenir. À à cet égard il sera un des éléments importants des discussions actuellement en cours sur la réforme des études

Ce travail fondateur pour la profession, réalisé avec la collaboration de Monsieur Guy Le Boterf, référence internationale dans le domaine de la

gestion et du développement des compétences et des parcours de professionnalisation est désormais le tronc commun aux pratiques des 67 000 masseurs-kinésithérapeutes français. En effet, le décret d'acte et d'exercice, bien qu'ayant été réformé en 2000 datait de de 1996 et était à ce jour, la seule référence légale en matière de pratiques.

Le document se veut donc une photographie du métier de masseur-kinésithérapeute plus en phase avec les pratiques actuelles.

Parmi les objectifs de ce référentiel:

- présenter la photographie du métier de masseur-kinésithérapeute, tel qu'il est effectivement exercé aujourd'hui, en mettant en évidence le travail de réflexion et de conception d'actes de soins préalable à leur exécution ;
- identifier les évolutions souhaitables et probables du métier à moyen terme et des compétences requises qui lui sont associées pour que les façons de l'exercer répondent à l'évolution des besoins et des attentes de la société ;

- expliciter comment les valeurs de la profession peuvent se traduire en termes d'exigences professionnelles pour les pratiques à mettre en œuvre ; positionner le métier, sa spécificité et ses relations par rapport aux autres professions de la santé ;
- proposer des points de repères pour aider à construire des identités professionnelles ; fournir des critères pour procéder à la mise en œuvre de processus d'analyse, de partage et de capitalisation des pratiques professionnelles ;
- relier les compétences requises à des grandes familles de situations dans lesquelles elles peuvent et doivent être mobilisées ;
- orienter les programmes de formation initiale et continue du métier de Masseurs-kinésithérapeutes et contribuer à améliorer leur qualité ; expliciter les règles de l'art du métier pouvant s'appliquer aux divers contextes et spécificités de sa mise en œuvre ;
- aider les Masseurs-Kinésithérapeutes à développer des activités de recherche et de formation répondant aux besoins du système de santé et des patients.

